

Le Préfet
de la Région d'Ile de France
Préfet de Paris

Paris, le 08 NOV. 2010

Monsieur le Ministre,

La stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées, initiée par le secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, repose sur l'organisation d'un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement qui prendra, dans chaque département, la forme d'un service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), voire, si le contexte local le justifie, de deux SIAO, l'un étant dédié à l'urgence, l'autre à l'insertion.

Dans son rapport relatif à l'organisation de la veille sociale en Ile-de-France d'août 2010, l'inspection générale des affaires sociales préconise, pour le court terme, la création de deux SIAO dans chaque département de la région d'Ile-de-France, sous réserve d'une coordination régionale forte.

Je souhaite confier au Samusocial la préfiguration du SIAO urgence sur Paris dont la mission sera de coordonner l'attribution de toutes les places d'hébergement d'urgence, de contribuer à l'observation locale de l'hébergement d'urgence et de coordonner les acteurs de la veille sociale.

Le périmètre du SIAO urgence portera sur les places d'hébergement d'urgence et des accueils de jour, la coordination des maraudes, les équipes mobiles, le numéro d'appel 115, les centres de mise à l'abri et d'hébergement d'urgence (y compris les nuitées hôtelières), les lits halte-soins santé.

Dans un premier temps, les axes de travail prioritaires, sur lesquels je vous demande de me faire connaître, pour le 20 novembre 2010, vos premières propositions d'organisation, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre, sont les suivants :

- mettre en oeuvre les conditions de la régulation de toutes les demandes d'hébergement d'urgence garantissant la transparence du dispositif ;
- proposer une organisation et des actions garantissant à l'usager une égalité d'accès aux places d'hébergement ;
- simplifier pour l'usager les procédures d'orientation vers des structures d'hébergement d'urgence par la modification des pratiques et des organisations actuelles ;
- coordonner les maraudes et les accueils de jour ;
- proposer les articulations nécessaires avec le SIAO insertion et participer au dispositif régional de coordination opérationnelle des SIAO.

Monsieur Xavier EMMANUELLI
Ancien ministre
Président du Samusocial de Paris
35, Avenue Courteline
75012 Paris

1 - Mettre en œuvre les conditions de la régulation de toutes les demandes d'hébergement d'urgence garantissant la transparence du dispositif

En premier lieu, il s'agit de disposer d'une visibilité sur la totalité des places. A cet égard, il vous est demandé de bien faire ressortir les besoins en matière de système d'information, tant pour le SIAO que pour les centres d'hébergement, en lien avec la DGCS et la DRIHL, de telle sorte que le SIAO puisse disposer d'une visibilité en temps réel des places et assurer l'attribution des places disponibles. Le système d'information qui sera mis en place au niveau parisien devra être compatible avec le dispositif qui sera retenu au niveau régional.

En outre, vos propositions porteront sur les modalités d'information par les structures d'urgence de l'opérateur SIAO sur les parcours des personnes faisant appel aux dispositifs d'urgence.

2 - Proposer une organisation et des actions garantissant à l'utilisateur une égalité d'accès aux places d'hébergement

S'agissant de l'accès de l'utilisateur aux places d'hébergement, il vous appartient de proposer :

- un mode de centralisation des demandes formulées par les différents prescripteurs : appels directs des usagers et demandes des travailleurs sociaux des dispositifs de veille sociale, ces derniers pouvant bénéficier d'une organisation spécifique (ligne dédiée, quotas de places) ;
- un mode de régulation des places d'urgence, le principe étant que l'opérateur régule la totalité de ces places.

3° - Simplifier pour l'utilisateur les procédures d'orientation vers des structures d'hébergement d'urgence par la modification des pratiques et des organisations actuelles

La simplification des procédures d'orientation consiste notamment à :

- permettre la médiation d'un tiers (travailleur social) et limiter l'évaluation sociale de l'appelant au recueil des données strictement nécessaires à une mise à l'abri le soir même, sur la base d'une grille commune d'évaluation ;
- mettre à plat les modes de régulation actuelles en liaison avec les opérateurs concernés.

Vos propositions sont plus particulièrement attendues sur ces deux points.

4° - Coordonner les maraudes et les accueils de jour

La coordination des maraudes et des accueils de jour relevant du SIAO urgence, vos propositions porteront sur les modalités d'une planification à mettre en place pour une intervention optimale des différents types de maraudes et des accueils de jour.

S'agissant des maraudes, vos propositions tiendront compte du bilan du dispositif de coordination mis en place en décembre 2009.

5° - Proposer les articulations nécessaires avec le SIAO insertion et participer au dispositif régional de coordination opérationnelle des SIAO

Il vous appartient de proposer les articulations nécessaires à l'indispensable coordination du SIAO urgence avec le SIAO insertion, afin d'assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif.

Dans cette perspective, vous serez également amené à participer au dispositif régional de coordination opérationnelle des SIAO.

Enfin, pour assurer la gouvernance du dispositif, un comité de pilotage opérationnel, présidé par le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de la DRIHL-Paris, sera mis en place, associant les parties prenantes.

Le comité de pilotage se réunira en novembre sur la base de vos premières propositions d'organisation.

Dans l'attente, je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous



Daniel CANEPA